

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Séance du 26 septembre 2016

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

### ❖ PRÉSENTATION DU PROJET DE GESTION DE LA FORÊT PAR M. SEGER, REPRÉSENTANT DE L'ONF

Lors du dernier conseil municipal du 25 juillet 2016, l'assemblée avait validé la volonté de l'ONF d'effectuer des travaux dans la forêt communale. Ce soir, Monsieur SEGER, vient présenter plus concrètement le projet. Après l'avoir écouté, le Conseil entérine le choix d'un affouage, parcelles 11 et 12 qui comprendra les cimes des chênes vendus sur pieds, la vente de grumes sur pieds sur l'ensemble des parcelles, l'éclaircissement des pins parcelle 5, une coupe rase parcelle 8 et une éclaircie parcelles 9 et 10.

### ❖ DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DES INSTALLATIONS DE L'USINE GARNICA FRANCE A SAMAZAN

Une enquête publique est en cours, du 13 septembre au 14 octobre 2016, portant sur le projet d'extension de l'usine de placages de peupliers Garnica sur la commune de Samazan. Sainte-Marthe étant une commune limitrophe, le conseil doit se prononcer sur le projet dans les 45 jours suivant l'ouverture de l'enquête. Après étude du dossier, l'assemblée donne son accord pour l'extension, mais souhaite que des aménagements soient effectués, tels que l'atténuation des nuisances sonores, la maîtrise des rejets des chaudières et la résolution des problèmes de stationnement des poids lourds. Devront également être pris en compte, la maîtrise sur l'environnement notamment des eaux pluviales et l'incidence sur les milieux naturels tels que la faune et la flore.

### ❖ AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE : CHOIX D'UN ARCHITECTE

Depuis un an, la commune réfléchit à la façon de mettre les bâtiments aux normes d'accessibilité. L'échéance arrivant à son terme, il paraît opportun de s'octroyer le concours d'un maître d'œuvre afin de ne rien négliger. Monsieur le Maire a donc contacté Madame Marie LAGROYE, qui a déjà contribué à mettre aux normes la salle des fêtes. Elle nous propose sa collaboration pour l'état des lieux, le diagnostic, l'établissement du programme des travaux, l'estimation prévisionnelle, les réunions de travail et le planning des tâches pour un montant de 5.000€ TTC. Le conseil valide le devis et souhaite que l'Ad'AP soit un Ad'AP de patrimoine pour étaler les opérations sur 6 années.

### ❖ CLÔTURE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, le CCAS est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants. Après plusieurs échanges avec Madame BOUHEY, trésorière de Casteljaloux, il a été convenu de procéder à la dissolution du CCAS. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune pour la somme de 7 310,72€, et les terrains seront intégrés dans l'actif de la commune pour la somme de 34 630,00€.

### ❖ NOUVELLE DÉLIBÉRATION POUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES RÉGION DU MAS D'AGENAIS

Lors du dernier conseil en date du 25 juillet 2016, le Conseil s'était déjà prononcé favorablement en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Région du Mas d'Agenais. Quelques jours après cette décision, la Mairie a reçu un nouveau modèle de délibération à prendre afin d'indiquer que la répartition de l'excédent de clôture dudit Syndicat est à partager entre chaque commune adhérente. Le Conseil valide de nouveau la clôture du SITS Région du Mas d'Agenais dans les nouvelles conditions.

### ❖ COMMANDE DE GUIRLANDES ÉLECTRIQUES

Comme chaque année, il convient de faire le point sur les éclairages de Noël. Après avoir vérifié les installations, il apparaît nécessaire de commander deux éclairages « poteaux ». Le fournisseur choisi est Blachère illuminations qui propose des décors d'occasion entièrement refaits. Le choix se porte sur deux décors pour un montant total TTC de 345,54€, hors frais de port.

### ❖ PRÉPARATION DE LA FORMATION POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le Maire présente la liste de personnes qu'il a établie et qu'il convoquera pour la formation des risques incendie qui nous est imposée par la commission de sécurité de la salle des fêtes. La date reste à confirmer.

### ❖ INFORMATION SUR LE SITE INTERNET

Les travaux sont stoppés pour l'instant, l'intervenant étant hospitalisé.

### ❖ INFORMATION SUR LES PHOTOS AERIENNES

Monsieur le Maire présente les 6 photos choisies pour être agrandies.

### ❖ LANCEMENT DE LA REDACTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la page de garde du bulletin municipal 2016 avec le nouveau blason de la commune.

### ❖ PRÉSENTATION DE LA SOIRÉE STACCATO DU 15/10 : WOMBO ORCHESTRA

En partenariat avec la CCCLG et le comité des fêtes, une soirée Staccato sera organisée le 15 octobre à Sainte-Marthe, avec la venue de Wombo Orchestra (afropunk brassband).

### ❖ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'armistice de 1918 sera célébrée le jeudi 10 novembre à 17h00 devant le monument aux morts.

### ❖ DÉPÔT DE PLAINTÉ CONTRE LES DÉCHARGES SAUVAGES EN FORÊT

Monsieur le Maire indique qu'il a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Tonneins suite à un nouveau dépôt de déchets dans la forêt.

### ❖ INFORMATION SUR LE PASSAGE « ÉCODUC » SOUS L'AUTOROUTE

La Commune a signé une convention avec les autoroutes du sud de la France afin de réaliser un écoduc permettant le passage de la faune sous l'autoroute. Pour permettre l'accès des camions au chantier, le chemin rural a été renforcé et devait être remis en état à la fin du chantier. Après s'être entretenu avec les responsables, Monsieur le Maire a obtenu que le chemin soit laissé en l'état. Il est donc consolidé au niveau du Moulin du Cruq.

### ❖ CHOIX DE LA DATE DES VŒUX 2017

La date du samedi 14 janvier 2017 est retenue pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

### ❖ DIVERS

#### - CANTINE

Monsieur le Maire présente le résultat des dépenses et recettes de la cantine pour l'année 2015/2016.

#### - ACHAT DE GERBE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une gerbe a été achetée pour le décès de Monsieur CLAUDIN Georges, ancien conseiller municipal.